



Règlement Admission sur titre

Programme Grande Ecole

EXPLORE BEYOND
HORIZONS

Table des matières

1. PRÉSENTATION.....	3
2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES TITRES ET DIPLÔMES.....	3
Diplômes ou titres préparés permettant de s'inscrire à la voie d'accès AST1.....	3
Diplômes ou titres préparés permettant de s'inscrire à la voie d'accès AST2.....	3
Cas des diplômes délivrés par des institutions étrangères.....	4
Cas des candidats issus d'un PGE - L2 d'une école de management BCE ou Ecricome	4
Déclarations du candidat.....	4
Nombres de places ouvertes.....	4
3. INSCRIPTION – TARIFS – AMÉNAGEMENTS.....	4
Processus d'inscription à la voie d'accès – Admission Sur Titre	5
1. Eligibilité du dossier de candidature en ligne.....	5
2. L'admissibilité	6
3. Les épreuves orales	6
4. L'admission.....	7
5. Phases d'appel.....	7
Droits d'inscription à la voie d'accès.....	7
Sportifs de Haut Niveau	8
4. CONSULTATION DES RÉSULTATS ET RÉCLAMATIONS	8
5. PROCÉDURE DE DÉSISTEMENT	8
6. REPORT D'INTÉGRATION.....	8
7. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL.....	9
8. LEXIQUE.....	10

1. PRÉSENTATION

L'Admission Sur Titre (AST) à GEM (Grenoble Ecole de Management) permet d'accéder par voie d'admission parallèle, au Programme Grande Ecole (PGE).

Le Programme Grande Ecole permet l'obtention du **Diplôme d'Etudes Supérieures en Management (DESMA)**, visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et conférant le grade de Master (Cf. Bulletin officiel n° 26 du 27 juin 2024), titre de niveau 7 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP - Code RNCP : 39568) <https://www.francecompetences.fr/recherche/rnkp/39568/>

Le Programme Grande Ecole est intégré au périmètre des formations GEM accréditées par EFMD/ [EQUIS](#) (European Quality Improvement System), [AACSB](#) (The Association to Advance Collegiate Schools of Business) et [AMBA](#) (The Association of MBAs)

L'Admission Sur Titres permet deux voies d'accès au PGE :

- La voie d'accès AST1-PGE pour une intégration en PGE 1ère année est accessible aux étudiants préparant un diplôme ou titre de niveau Bac +2. Ils doivent justifier de l'obtention du diplôme ou titre avant le 30 novembre de l'année d'intégration au PGE
- La voie d'accès AST2-PGE pour une intégration en PGE 2ème année est accessible aux étudiants préparant un diplôme ou titre de niveau Bac +3 ou Bac +4. Ils doivent justifier de l'obtention du diplôme ou titre avant le 30 novembre de l'année d'intégration au PGE. Une modalité « Arts et Design » spécifique est ouverte aux candidats ayant une expérience significative de pratique artistique et créative.

Un candidat ayant déjà postulé 3 fois sans succès à la voie d'accès AST 1 et/ou AST 2 n'est définitivement plus éligible à cette voie d'accès.

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES TITRES ET DIPLÔMES

Diplômes ou titres préparés permettant de s'inscrire à la voie d'accès AST1

- Diplôme visé par l'Etat français sanctionnant 2 années d'études supérieures (BTS, DUT),
- Licence 2 obtenue à l'université, justifiée par une attestation de réussite validant 120 crédits ECTS, présentée sur papier à en-tête de l'université, avec visa/tampon de l'université et signature de son représentant légal,
- Diplôme sanctionnant un cycle d'études supérieures post-baccauréat homologué ou visé par l'état français d'au moins 2 ans, ou titre certifié RNCP niveau 5,
- Pour les élèves de l'ENS Paris-Saclay : attestation de validation des 120 crédits ECTS de L2 délivrée par le Jury de l'ENS,
- Pour les classes préparatoires scientifiques : attestation de validation des 120 crédits ECTS sur papier à en-tête du lycée,
- Attestation de validation des 120 crédits ECTS sur papier à en-tête de l'établissement à présenter au service Admissions et Concours pour en vérifier l'éligibilité,
- Diplôme étranger validant 120 crédits ECTS

Diplômes ou titres préparés permettant de s'inscrire à la voie d'accès AST2

- Licence 3, ou Master 1, ou Master 2 obtenus à l'université, justifiés par une attestation de réussite validant 180 crédits ECTS, présentés sur papier à en-tête de l'université, avec visa/tampon de l'université et signature de son représentant légal,

- Diplôme français sanctionnant un cycle d'études supérieures post-baccalauréat homologué ou visé par l'état français d'au moins 3 ans, ou titre certifié RNCP niveau 6 (Bachelor, BUT),
- Diplôme étranger validant 180 crédits ECTS

Cas des diplômes délivrés par des institutions étrangères

Les candidats doivent adresser leur demande par mail au service Admissions & Concours (info.concours@grenoble-em.com) qui examinera l'éligibilité de leur titre ou diplôme et autorisera l'inscription à la voie d'accès AST1-PGE ou AST2-PGE. En cas de refus, aucun recours ne sera possible

Cas des candidats issus d'un PGE - L3/M1 d'une école de management

Les candidats ne sont pas éligibles au concours AST-PGE.

Déclarations du candidat

Lors de son inscription, le candidat est seul responsable de la production des informations concernant sa scolarité, l'intitulé et le niveau de son diplôme en cours. En amont de son inscription, il devra donc s'assurer qu'il sera en mesure de produire tous les justificatifs requis.

Le niveau (AST1 ou AST2) choisi par le candidat lors de son inscription est définitif.

Pour toute question ou précision sur la complétude de son dossier d'inscription, le candidat est invité à s'adresser au service Admissions et Concours par voie électronique : info.concours@grenoble-em.com en fournissant tous les éléments nécessaires à l'appréciation du dossier justifiant les conditions d'éligibilité : nom et coordonnées de l'établissement d'enseignement supérieur, cursus suivi, filière, lien URL de présentation de la formation, et tout autre élément jugé utile pour présenter la formation suivie et le diplôme ou titre qu'elle permet d'obtenir.

Les titres et diplômes des candidats sont vérifiés par le service Admissions et Concours entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre de l'année d'intégration au PGE. Si l'étudiant intégré n'est pas en mesure de présenter le titre ou diplôme déclaré lors de son inscription au concours avant le 30 novembre de l'année d'intégration, il s'expose à la perte de son admission et à la non-restitution des arrhes et frais de scolarité qui lui ont été demandées au moment de son inscription dans le PGE, même s'il a déjà débuté les cours.

Nombres de places ouvertes

Le nombre de places ouvertes est diffusé chaque année au mois d'octobre précédent l'année d'intégration sur le site <https://www.grenoble-em.com/info-concours-ast>

3. INSCRIPTION – TARIFS – AMÉNAGEMENTS

Processus d'inscription à la voie d'accès – Admission Sur Titre

Chaque année, les inscriptions ouvrent le 1^{er} lundi de décembre de l'année en cours et se clôturent en mai de l'année suivante

Le calendrier détaillé du déroulement de la voie d'accès de l'Admission sur titre se trouve sur :<https://www.grenoble-em.com/concours-admission-sur-titres-ast>

GEM se réserve le droit de modifier celui-ci en cas de force majeure.

GEM définit chaque année un nombre de sessions de recrutement. Un candidat ne pourra s'inscrire qu'à une seule session sauf cas spécifique défini à l'article 2 « Admissibilité ».

Ce document est la propriété de GEM, toute reproduction est interdite

L'inscription se déroule en plusieurs étapes :

1. Eligibilité du dossier de candidature en ligne :

Le candidat devra saisir les informations administratives le concernant en remplissant le formulaire en ligne sur le site de GEM et déposer les justificatifs demandés :

- Etat civil (Nom, prénom, date de naissance...), email et téléphone portable
- Test d'aptitude aux études de management dont la validité sera effective à la date de rentrée sur le PGE :
 - AST1 : Score et justificatif du TAGE2 **Coefficient 8**
 - AST2 : Score et justificatif du TAGE MAGE **Coefficient 8**
 - GMAT : Score et justificatif du GMAT **Coefficient 8**
- Score et justificatif d'un test d'anglais : TOEFL iBT, IELTS, TOEIC ou DUOLINGO dont la validité sera effective à la date de rentrée sur le PGE **Coefficient 12**
- Book si besoin et uniquement rattaché à la voie « Arts et Design » en AST2 **40 points bonus max**
- Notification définitive de bourse de l'année en cours
- Justificatif de la demande d'aménagement pour les étudiants en situation de handicap

ATTENTION : Seuls l'avis d'un médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées OU le document délivré par le rectorat détaillant les mesures d'aménagements d'épreuves du bac pour la session en cours seront pris en compte.

Un certificat médical du médecin traitant ou d'un autre médecin non désigné par la commission précitée ne sera pas pris en considération

- Certificat de scolarité pour les étudiants de GEM (exonération des frais de dossiers)

Une inscription est considérée complète si au jour de clôture des inscriptions le candidat a communiqué l'ensemble des informations et pièces justificatives le concernant.

Pour les candidats non boursiers, ils devront en outre s'être acquittés des droits d'inscription à la voie d'accès AST1 ou AST2.

Un candidat, dont le dossier est incomplet en session de recrutement n° 1, sera basculé automatiquement dans une des sessions suivantes par le service Admissions & Concours

À la clôture finale des inscriptions sera automatiquement refusée l'inscription des candidats :

- n'ayant pas procédé au paiement des droits d'inscription ou
- s'étant déclarés comme boursiers et n'ayant pas fourni d'avis définitif de bourse pour l'année scolaire en cours ou
- n'ayant pas téléchargé leurs attestations de scores de langue et de TAGE.

Les résultats d'éligibilité (éligible ou non éligible) seront communiqués par mail aux candidats.

Aucun recours n'est possible à l'encontre de la décision d'inéligibilité

Les informations fournies par le candidat lors de la procédure d'inscription engagent sa responsabilité, en particulier, les informations d'état civil : nom, nom d'usage ou marital (le cas échéant), prénom(s), date et lieu de naissance. Elles doivent être strictement identiques aux informations figurant sur la pièce d'identité présentée le jour de la passation des épreuves orales en cas d'admissibilité.

En cas de déclaration frauduleuse ou de document falsifié, le candidat sera exclu de la

procédure d'intégration et perdra ses droits d'inscription.

Il est de la responsabilité du candidat de se tenir informé sur le déroulement des épreuves via le site de Grenoble Ecole de Management et son espace candidat. Le cas échéant, l'école ne saurait être tenue pour responsable.

2. L'admissibilité

A la clôture des inscriptions les dossiers des candidats éligibles sont classés suivant leurs résultats aux tests de langue et de TAGE. La barre d'admissibilité est fixée par le jury d'admissibilité. Tout candidat ayant atteint la barre d'admissibilité est déclaré admissible aux épreuves orales de la voie d'accès.

Les scores et documents TAGE et TAGE MAGE sont contrôlés par la FNEGE. En cas de différence avec le score déclaré par le candidat et celui vérifié auprès de la FNEGE, le score de la FNEGE fera foi.

Les résultats d'admissibilité (admissible ou non-admissible) seront communiqués par mail aux candidats.

La barre d'admissibilité sera la même pour toutes les sessions de recrutement de l'année en cours.

Un candidat qui aura été déclaré admissible sur une session de recrutement sera automatiquement rattaché à la même session pour la passation de ses épreuves orales. A sa demande et dans un délai de 48H après la publication des résultats d'admissibilité, il pourra être rattaché à une session ultérieure pour la passation des épreuves orales.

Un candidat, qui aura été déclaré non admissible sur une session de recrutement et souhaitant re-postuler sur une session ultérieure devra contacter le service Admissions & Concours par mail en joignant à sa demande un autre test TAGE et/ou un autre test d'anglais d'un score supérieur. Dans ce cas uniquement, il pourra être rattaché à une session suivante.

Le lien d'inscription aux épreuves orales est communiqué aux candidats admissibles. Il leur appartiendra de s'inscrire à l'un des créneaux proposés pour passer les épreuves orales.

Il est recommandé aux candidats de vérifier régulièrement leurs mails, y compris les spams ou courriers indésirables. GEM décline toute responsabilité à ce titre.

3. Les épreuves orales

Les épreuves orales se dérouleront en présentiel sur le campus de GEM à Grenoble ou Paris ou à distance, en fonction des sessions de recrutement proposées.

La pièce d'identité devra être présentée lors du passage de chaque épreuve.

Les épreuves orales consistent en :

- | | |
|--|-----------------------|
| - Un entretien de motivation de 30 mn devant un jury | Coefficient 20 |
| 1. 5 minutes d'exposé oral | |
| 2. 10 minutes d'interview d'un membre du jury par le candidat | |
| 3. 15 minutes d'entretien entre le Jury et le candidat sur son projet personnel et professionnel | |

- | | |
|--|-----------------------|
| - Une épreuve orale d'anglais de 20 mn devant un évaluateur | Coefficient 10 |
|--|-----------------------|

Le format détaillé de ces 2 épreuves et les conseils pour les réussir sont disponibles sur la page Admission Sur Titre : <https://www.grenoble-em.com/concours-admission-sur-titres-ast>

L'absence du candidat à l'une de ces épreuves le rend inéligible lors du processus d'admission.

Pendant les épreuves orales, tout type de document et appareils type téléphones

Ce document est la propriété de GEM, toute reproduction est interdite

portables, ordinateurs, tablettes mobiles, calculatrices et tout autre objet connecté doivent être éteints et rangés dans un sac fermé.

Il est formellement interdit d'enregistrer le déroulement d'une épreuve orale.

En cas de circonstances indépendante de sa volonté, GEM se réserve la possibilité de modifier le format des épreuves.

4. L'admission

A l'issue des épreuves orales, le jury d'admission délibère sur les résultats pour effectuer un classement des candidats et fixe la barre d'admission qui déterminera le statut du candidat de classé (admis ou non-admis) ou non classé.

La barre d'admission sera la même pour toutes les sessions de recrutement de l'année en cours.

Les résultats d'admission seront communiqués par mail aux candidats. Le statut du candidat sera visible sur son espace candidat.

Un candidat non-admis ou non-classé lors d'une session de recrutement ne pourra jamais re-postuler sur une session ultérieure de l'année en cours, même s'il présente un autre test TAGE et/ou un autre test d'anglais.

Un candidat non-admis ou non-classé ne pourra donc pas participer aux phases d'appel qui permettent d'intégrer le Programme Grande Ecole.

5. Phases d'appel

A l'issue du jury d'admission, seul l'étudiant classé/admis pourra participer aux phases d'appel.

Le candidat déclaré admis sur une session de recrutement sera automatiquement rattaché à la même session pour la phase d'appel. S'il ne souhaite pas confirmer son inscription lors de cette phase, il pourra, à sa demande, être rattaché à une phase d'appel ultérieure (sous réserve des places encore disponibles) en contactant le service Admissions & Concours par mail.

Les candidats seront appelés par rang de classement. En fonction du nombre de classés appelés qui auront confirmé leur inscription au PGE, les classés suivants seront alors appelés sur une nouvelle phase d'appel. Il sera également possible d'appeler l'ensemble des candidats admis d'un seul bloc.

Les candidats appelés sont invités à répondre positivement ou non à l'appel dans le délai qui leur sera communiqué.

Pour valider leur inscription au PGE, les candidats devront :

- Confirmer leur inscription au PGE sur l'espace candidat
- Signer électroniquement le contrat de formation
- Régler les arrhes sur frais de scolarité d'un montant de 1200 € (qui viendront en déduction des frais de scolarité)

Le cas échéant, ils perdront le bénéfice de cet appel au profit des candidats appelés de rang suivant.

Droits d'inscription à la voie d'accès AST 1 et AST2 et arrhes

Les droits d'inscription à la voie d'accès AST-PGE s'élèvent à **70 euros**. Ils ne sont pas remboursables.

Les arrhes sur frais de scolarité du PGE s'élèvent à **1200 euros**.

Les arrhes resteront acquises à GEM en cas d'un désistement du candidat au-delà d'un délai de rétractation légal de 14 jours (le délai de rétractation court à compter de la date

de signature du contrat de formation initiale)

Pour les candidats déjà étudiants à GEM l'inscription à la voie d'accès AST 1 et AST 2 est **gratuite** sous réserve de télécharger le certificat de scolarité de l'année en cours.

Pour les candidats boursiers de l'Etat français, l'inscription à la voie d'accès AST 1 et AST 2 est **gratuite** sous réserve de télécharger l' avis définitif de bourse délivré pour l'année académique en cours par le Rectorat ou par le CROUS.

La présentation d'un avis définitif de bourse valide **après** la date de clôture des inscriptions au concours n'ouvre droit à aucun remboursement.

Sportifs de Haut Niveau

Les Sportifs de Haut Niveau inscrits sur les listes du Ministère de la Jeunesse et des Sports à la clôture des inscriptions, et candidats à la voie d'accès AST-PGE, bénéficient de 15 points supplémentaires sur la phase d'admissibilité. Pour justifier de leur situation, ils doivent impérativement déposer sur leur dossier de candidature en ligne une attestation d'inscription sur ces listes avant la date de clôture des inscriptions.

Les attestations fournies directement par les fédérations sportives ou délivrées par le club sportif du candidat ne sont pas recevables. La catégorie « Espoir » n'est pas reconnue comme bénéficiant du statut de Sportif de Haut Niveau.

4. CONSULTATION DES RÉSULTATS ET RÉCLAMATIONS

Le candidat peut à tout moment au fur et à mesure du déroulement, accéder dans son espace personnel à la consultation de ses notes et de son rang d'admission.

Les Jurys sont souverains et leurs décisions ne peuvent être contestées. Par conséquent, aucune note ne peut être modifiée après délibération. Cependant et sur demande écrite du candidat, les commentaires du jury pourront lui être communiqués.

Les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de reports de notes.

La demande écrite doit être exclusivement adressée à : info.concours@grenoble-em.com

5. PROCÉDURE DE DÉSISTEMENT

Le désistement de la candidature peut être effectué à l'initiative du candidat et jusqu'à la date de clôture finale des inscriptions

Un désistement après validation de l'inscription à GEM et signature du contrat de formation ne donne pas lieu à un remboursement des arrhes versés sauf en cas de non-obtention de diplôme ayant permis de concourir. Le justificatif de non-obtention sera à adresser par mail au service Admissions & Concours de GEM :info.concours@grenoble-em.com

6. REPORT D'INTÉGRATION

Une fois la validation de l'inscription effectuée, le candidat peut demander un report d'intégration. Cette demande doit être dûment justifiée et adressée au service Admission & Concours de GEM : info.concours@grenoble-em.com

Elle sera accordée au cas par cas et le report accordé ne pourra excéder un an non renouvelable.

Le report d'intégration n'exemptera pas le candidat de la présentation de son titre ou diplôme avant le 30 novembre de l'année de candidature. Sans ce justificatif de réussite, le candidat sera sorti des effectifs du Programme au 1^{er} décembre.

Le candidat ayant sollicité et obtenu un report d'intégration n'est pas remboursé du

Ce document est la propriété de GEM, toute reproduction est interdite

versement des arrhes. En cas de non-intégration l'année N+1, le candidat perd le bénéfice de son admission et des arrhes versés.

Pour un candidat en report suite à sa réussite à la voie d'accès AST-1 et souhaitant s'inscrire au concours AST-2 en année N+1, sa place en AST-1 est maintenue en cas d'échec en AST-2.

En cas de réussite, il n'y aura pas de remboursement des arrhes versées pour la 1^{ère} année et il devra payer à nouveau les arrhes liées à son admission en 2^{ème} année du PGE.

7. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

GEM est tenue de traiter les données à caractère personnel du candidat dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679) du 27 avril 2016 ci-après désignés "La Réglementation relative aux données personnelles".

Les données à caractère personnel collectées auprès du candidat sont nécessaires pour le déroulement de la voie d'accès Admission Sur Titres de GEM et font l'objet de traitements fondés sur la base légale de l'exécution contractuelle ou précontractuelle pour intégrer le Programme Grande Ecole.

Les destinataires des données sont les personnes habilitées à traiter les informations du candidat dans les services administratifs, scolarités et commerciaux de GEM ainsi qu'à leurs prestataires.

Les données à caractère personnel collectées sont des données d'identification, de connexion, de situation personnelle (pièces attestant de son éligibilité dans dossier de candidature) et financier.

GEM met en œuvre les mesures organisationnelles et techniques adéquates pour assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel pour elle-même et ses prestataires. Les données à caractère personnel recueillies ne font l'objet d'aucune communication externe sauf à répondre à des obligations légales ou réglementaires.

Les données à caractère personnel sont conservées 5 ans en base de données actives, avant d'être supprimées ou anonymisées en conformité avec les obligations légales ou réglementaires de GEM. Certaines d'entre elles seront transférées dans le système d'information de gestion de la scolarité lorsque le processus d'affection est finalisé.

Le candidat peut retrouver ces mesures dans son espace personnel en ligne ou en consultant la page <https://www.grenoble-em.com/protection-des-donnees-caractere-personnel>.

Conformément aux dispositions de La Réglementation relative aux données personnelles, le Candidat peut exercer ses droits d'accès, rectification, opposition, suppression, portabilité, limitation des informations les concernant en adressant sa demande par courriel à dpo@grenoble-em.com ou par courrier Grenoble Ecole de Management, Délégué à la protection des données, 12 rue Pierre Sémard, 38000 Grenoble accompagnée d'une pièce d'identité.

En cas de défaut de réponse de la part de GEM, le candidat peut directement saisir la CNI à l'adresse : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

8. LEXIQUE

Sigle ou terme	Description
AACSB	Association to Advance Collegiate Schools of Business (accréditation internationale)
AMBA	Association of Masters of Business Administration (accréditation internationale)
AST	Admission Sur Titre
Barre d'admissibilité	Le nombre total de points minimum fixé par le jury d'admissibilité pour déclarer un candidat admissible ou non. Le candidat admissible est autorisé à participer aux épreuves orales.
Barre d'admission	Le nombre de points minimum fixé par le jury d'admission pour déclarer un candidat admis ou non. Le candidat admis peut être appelé durant les phases d'appel.
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
BUT	Bachelor Universitaire de Technologie
Crédits ECTS	Crédits de European Credit Transfer System ou Système européen de transfert et d'accumulation de crédits
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
EFMD	European Foundation for Management Development
Eligibilité	Le candidat est éligible lorsque son dossier de candidature a été validé par le service Concours.
ENS Paris Saclay	Ecole Normale Supérieur Paris Saclay
EQUIS	European Quality Improvement System (accréditation internationale)
GEM	Grenoble Ecole de Management
IELTS	International English Language Testing System
Inéligible	Le candidat est inéligible si son dossier n'a pas été validé par le service Admissions et Concours à la clôture des inscriptions.
Jury d'admissibilité	Jury composé de membres de la direction de GEM (Directeur académique, Directrice du Programme Grande Ecole), d'un représentant du rectorat et présidé par le représentant d'une université de Grenoble indépendante à GEM.
Jury d'admission	Jury composé de membres de la direction de GEM (Directeur académique, Directrice du Programme Grande Ecole), d'un représentant du rectorat et présidé par le représentant d'une université de Grenoble indépendante à GEM.

Sigle ou terme Description	
PGE	Programme Grande Ecole
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
TAGE	Test d'Aptitude aux études de Gestion
TAGE MAGE	Test d'Aptitude aux études de Gestion et au Management des Entreprises
TOEFL	Test Of English as a Foreign Language
TOEIC	Test Of English for International Communication

Nos campus en France

► CAMPUS DES ALPES À GRENOBLE

12, rue Pierre Sémard
38000 Grenoble - France
+33 (0)4 76 70 60 60

► CAMPUS GEM LABS À GRENOBLE

142, Av. des Martyrs
38000 Grenoble - France
+33 (0)4 56 80 68 98

► CAMPUS PARIS À PANTIN

183, Av. Jean Lalive
93500 Pantin - France
+33 (0)1 87 03 07 66

► CAMPUS GEM - LES MINIMES À LYON

Pour le Bachelor en Management
14 Rue Roger Radisson
69005 Lyon